

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville tenue le mardi 30 juin 2015 à 18 h 50, à la salle des délibérations du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Gilles Delorme, Maire, à laquelle sont présents :

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseillère, district électoral numéro 1	Caroline Gagnon
Conseiller, district électoral numéro 3	Marc-André Sévigny
Conseillère, district électoral numéro 4	Monic Paquette
Conseiller, district électoral numéro 5	Louis Bienvenu
Conseiller, district électoral numéro 6	Gilbert Lefort

Monsieur Pierre St-Jean, Conseiller, district électoral numéro 2, est absent.

Sont aussi présentes: Mesdames Francine Tétreault, OMA, Directrice générale et Mélanie Calgaro, OMA, Greffière adjointe.

Aucune personne n'assiste à la séance.

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

### **2. ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

### **3. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### **4. ADMINISTRATION**

4.1 Vente du 886-888, rue Claude-De Ramezay

### **5. PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

5.1. Adoption de règlement

5.2. Avis de motion

### **6. AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

---

## **7. COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

7.1 Communication du Maire au public

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

9.1 Levée de l'assemblée

---

La séance ayant été dûment convoquée, monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 50.

### **1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M15-06-198

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette  
APPUYÉE PAR : Caroline Gagnon  
IL EST RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce Conseil :

De garder l'ordre du jour ouvert.

VOTE : POUR : 5  
CONTRE : 0  
ABSENT : 1

ADOPTÉE

### **2) ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

### **3) DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### **4) ADMINISTRATION**

---

#### **4.1 VENTE DU 886-888, RUE CLAUDE-DE RAMEZAY**

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville doit faire effectuer des travaux afin d'améliorer le système d'égouttement des eaux pluviales dans le secteur de la rue Ivanier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville s'était donc portée acquéreur en 2012 pour des fins des fins d'utilité publique, aux termes de la résolution M12-12-360 de l'immeuble situé aux 886-888, rue Claude-De Ramezay;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville a acquis un immeuble contigu à sa conduite et qui facilitera les travaux qui seront à effectuer dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que l'immeuble aux 886-888, rue Claude-De Ramezay n'est donc plus nécessaire;

CONSIDÉRANT que la Ville a confié un mandat à un courtier pour la vente de cet immeuble;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une offre d'achat acceptable pour la vente de cet immeuble;

M15-06-199

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette

APPUYÉE PAR : Louis Bienvenu

IL EST RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat présentée à la Ville datée du 18 juin 2015 et de la modification (numéro 67851) datée du 26 juin 2015 pour la vente de l'immeuble situé aux 886-888, rue Claude-De Ramezay.

D'autoriser le Maire ou en son absence le maire suppléant et la Directrice générale, ou en son absence, la Directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Marieville, tout document relatif à l'offre d'achat pour cet immeuble.

D'autoriser la vente de l'immeuble situé aux 886-888, rue Claude-De Ramezay, le tout tel que plus amplement décrit à la promesse d'achat jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le Maire ou en son absence le maire suppléant et la Greffière adjointe ou en son absence la Greffière à signer le contrat de vente, le mémoire des répartitions et tous documents pour donner plein effet à la présente résolution.

VOTE :    POUR :    5  
              CONTRE : 0  
              ABSENT : 1

ADOPTÉE

5) **PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

5.1) **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

5.2) **AVIS DE MOTION**

6) **AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

7) **COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

8) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

9.1 L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55

---

Gilles Delorme  
Maire

---

Mélanie Calgaro, OMA, notaire  
Greffière adjointe

---